

Je participe à un rassemblement : que dois-je faire ?

Afin de préserver la santé de votre cheval au cours d'un rassemblement, des règles sanitaires sont à connaître. En effet, le rassemblement de chevaux en un même lieu peut favoriser la transmission de maladies contagieuses : de nombreux chevaux sont en contact, le transport, l'arrivée dans un environnement inconnu sont des sources de stress, et donc de baisse d'immunité pour votre cheval. La gourme, la grippe, et la rhinopneumonie sont des maladies fréquentes en France, qui sévissent toute l'année. Afin que votre participation à un rassemblement se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques rappels pour éviter la transmission de maladies contagieuses et favoriser le bien-être de votre cheval.

par [Marie DELERUE](#) - [Bénédicte FERRY](#) - | 08.09.2017 |



Niveau de technicité :



La transmission de maladies contagieuses

Un cheval atteint d'une maladie contagieuse peut excréter dans l'environnement des agents pathogènes (virus, bactéries, champignons...). Ces agents pathogènes sont présents dans le jetage (ex : gourme), dans l'air lorsque le cheval tousse (ex : grippe), dans les crottins (ex : salmonellose), sur la peau (ex : teigne)... La transmission de la maladie entre les chevaux s'effectue de deux façons :

- **Transmission directe**, par contact entre un cheval malade et un cheval sain
- **Transmission indirecte**, par contact entre un cheval sain et des éléments souillés par des matières infectieuses (eau, matériel, bâtiment, homme)

Quelques semaines avant le rassemblement

Connaissez-vous la réglementation relative aux rassemblements ?

Règlementations nationale et préfectorale	Règlement spécifique
Renseignez-vous auprès de votre DD(CS)PP* Pour plus d'informations : fiche sur réglementation des rassemblements	Règlements disponibles en ligne pour les compétitions FFE, SHF, SFET, Pour les compétitions FFE, vous pouvez également vous renseigner auprès du CRE (Comité Régional d'Equitation) Pour les autres rassemblements, renseignez-vous auprès de l'organisateur pour connaître le règlement intérieur

Votre cheval est-il correctement identifié ?



Mon cheval est muni d'un transpondeur électronique



Mon cheval possède un document d'identification



Mon cheval a un numéro SIRE

Savoir reconnaître un cheval en toutes circonstances est indispensable à la traçabilité sanitaire. De plus, en cas de vol, l'identification permet de reconnaître votre cheval avec certitude. Pour savoir si votre cheval dispose bien de tous ces éléments : consultez [sa fiche infochevaux](#). En cas de problème, contactez le SIRE ou un identificateur habilité (le service d'identification de l'Ifce ou votre vétérinaire traitant).

[Plus d'informations sur l'identification.](#)

Votre cheval est -il correctement vacciné contre la grippe ?

La grippe est une maladie très contagieuse. Si votre cheval est atteint, il devra être isolé du reste de l'écurie afin de ne pas contaminer les autres chevaux. Il ne pourra pas être monté, ni travaillé jusqu'à son complet rétablissement (trois semaines à minima). Si tous les chevaux participant à un rassemblement sont vaccinés, le risque de la transmission de la maladie est faible. En cas de doute sur la vaccination de votre cheval, demandez conseil à votre vétérinaire traitant.

[Plus d'informations sur la grippe et sur le protocole de vaccination.](#)

Le véhicule transportant votre cheval est-il conforme à la réglementation ?

Afin que votre cheval voyage en toute sécurité et arrive à bon port, quelques points sont à vérifier :

- Le véhicule est en bon état et ne présente pas de caractère dangereux pour votre cheval : vérifiez l'état extérieur et intérieur du véhicule (état du plancher et du toit, absence d'aspérités métalliques pouvant blesser le cheval par exemple)
- Si le transport est effectué dans le cadre d'une activité économique, vérifiez que la personne transportant votre cheval possède les documents suivants :
 - un [registre de transport](#),
 - un [certificat d'agrément du véhicule](#),
 - le [CAPTAV](#).

Cette réglementation du transport des animaux vivants permet de favoriser le [bien-être des équidés au cours du transport](#). Un stress important peut provoquer une baisse de performance de votre cheval ainsi qu'une baisse d'immunité. Par exemple, si votre cheval a été atteint d'une [rhinopneumonie](#) par le passé, un stress intense peut provoquer une récurrence.

Quelques jours avant le rassemblement

Connaissez vous le contexte sanitaire dans la zone géographique du

rassemblement ?

Le RESPE (Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie des Equidés) assure une veille sanitaire des maladies équine en particulier celles représentant une contagiosité importante, grâce notamment à l'action de vétérinaires dits "sentinelles" mais aussi via les détenteurs qui peuvent signaler à tout moment des animaux malades. Deux outils sont à votre disposition pour connaître le niveau d'alerte de la zone géographique où vous vous rendez :

- Vigirespe : il suffit de taper le code postal du lieu du rassemblement pour connaître le niveau d'alerte concernant différents syndromes. Des conseils concernant les mesures de précaution à prendre sont apportés.
- la cartographie : vous pouvez observer les niveaux d'alerte, par maladie ou par syndrome sur une carte de la France et zoomer sur la zone géographique qui vous intéresse.

La veille du rassemblement

- Préparer une trousse de pharmacie d'urgence dans une malette fermée hermétiquement (ex. désinfectant) ;
- Prévenez le détenteur habituel de votre cheval de sa sortie vers un rassemblement afin qu'il l'inscrive dans son registre d'élevage ;
- Placez dans le véhicule transportant votre cheval les documents dont vous avez besoin pour participer au rassemblement : document d'identification, registre de transport, certificat d'agrément du véhicule, attestation de CAPTAV ;
- Vérifiez que le véhicule a été nettoyé et désinfecté après le dernier transport afin d'éviter la transmission de maladies infectieuses ;
- Vérifiez que votre cheval est en bonne santé et apte à participer au concours : absence de boiterie, absence de blessure importante, absence de jetage, température rectale normale (<38,5°), appétit non modifié, température habituelle ;
- Préparez au minimum 2 seaux propres ainsi que du fourrage et éventuellement des concentrés afin d'abreuver et d'alimenter votre cheval pendant le rassemblement avec votre propre matériel et éviter d'avoir à emprunter du matériel (risque de contamination) ;
- Vérifiez que votre matériel d'équitation est propre et en bon état (filet, mors, longe ...).

Le jour du rassemblement

favoriser le bien-être et la santé de votre cheval

- Alimenter et abreuver votre cheval selon ses besoins physiologiques
- En cas de fortes intempéries ou de fortes chaleurs, veillez à abriter votre cheval

Evitez la transmission de maladie contagieuses à votre cheval

- Si un box est réservé pour mon cheval, je vérifie qu'il est propre et n'a pas été utilisé par un autre cheval
- J'évite les contacts rapprochés avec les autres chevaux

Après le rassemblement

- Surveillez l'état de santé de votre cheval pendant quelques jours. En cas de doute appelez votre vétérinaire traitant.
- Nettoyez et désinfectez le véhicule avant un nouveau transport pour éviter la transmission indirecte de maladies

contagieuses.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Marie DELERUE** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE
 - **Bénédicte FERRY** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE
-



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 19 09 2020

Ressources à télécharger



P
o
s
t
e
r

Je participe à un
rassemblement d'équidés
: que dois je faire ?